



# **TOUS POUR LA PAIX, LA PAIX POUR TOUS**

## **CODE DE VIE À L'ÉCOLE**

**2020-2021**

L'école Sainte-Famille de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin accueille des élèves de maternelle jusqu'à la 6<sup>e</sup> année ainsi que des élèves de Passe-Partout 4 ans. L'école est une mini-société qui doit s'inspirer notamment des droits de la personne pour encadrer l'ensemble de la vie scolaire.

Notre école vise à développer le respect, le sens des responsabilités et les relations harmonieuses tout en permettant de vivre dans un climat sécuritaire, harmonieux et propice aux apprentissages. Nous avons choisi un système disciplinaire éducatif et non punitif et nous offrons aux élèves des mesures d'aide et des interventions adaptées à leurs besoins.

Le code de vie s'adresse aux élèves, aux membres du personnel et à tous les visiteurs qui se présentent à l'école. Rappelons-nous que les enfants apprennent principalement par l'exemple des adultes qui les entourent.

L'encadrement proposé s'inscrit dans une démarche graduée permettant à l'élève de prendre conscience de son ou ses comportements inadéquats et à le soutenir dans sa recherche de solutions vers des comportements attendus. Il reconnaît à l'élève le droit à l'erreur, en autant qu'il fasse des efforts pour améliorer sa conduite.

L'école a aussi une politique sur l'intimidation et la violence. Nous vous invitons à la consulter, elle est déposée sur notre site Internet : <http://ste-famille.csbe.qc.ca/>

Pour remplir sa mission, les intervenants ont besoin des parents. Vous êtes des partenaires essentiels dans la réussite de vos enfants. Comme le dit le proverbe africain : « Ça prend tout un village pour élever un enfant ».

## LES RÈGLES

---

<b>1. Je respecte les autres dans mes paroles et dans mes gestes.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pour me sentir en sécurité et me sentir bien.</li><li>✓ Pour développer des relations harmonieuses avec les adultes et les autres élèves.</li><li>✓ Pour me faire des amis et les garder.</li></ul>
<b>2. Je marche à droite dans l'école en tout temps.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pour ma sécurité et celle des autres.</li></ul>
<b>3. Je marche en silence pendant les heures de classe.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pour favoriser un climat propice aux apprentissages.</li><li>✓ Pour respecter ceux qui sont au travail.</li></ul>
<b>4. Je prends soin des lieux et du matériel de l'école mis à ma disposition.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pour vivre dans un milieu propre et accueillant.</li><li>✓ Pour que le matériel demeure en bon état plus longtemps.</li><li>✓ Pour favoriser un climat propice aux apprentissages.</li></ul>
<b>5. Je joue et me comporte de façon sécuritaire.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pour assurer ma sécurité et celle des autres en tout temps.</li></ul>
<b>6. Je m'habille selon le code vestimentaire de l'école (voir annexe 1).</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pour être vêtu de façon adaptée à la vie scolaire selon les activités et les saisons.</li></ul>
<b>7. En classe et aux récréations, j'apporte seulement le matériel nécessaire.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pour favoriser un climat propice aux apprentissages.</li><li>✓ Pour éviter des conflits.</li></ul>

## MESURES ÉDUCATIVES

Renforcements positifs possibles	Interventions éducatives possibles	Mesures d'aide
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encouragements des bons comportements;</li> <li>▪ Privilèges accordés;</li> <li>▪ Annonce publique d'un bon comportement : certificat, félicitations, tableau d'honneur, etc.;</li> <li>▪ Activité récompense;</li> <li>▪ Communication positive aux parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nommer le comportement attendu;</li> <li>▪ Enseignement du comportement attendu;</li> <li>▪ Pratiquer le comportement attendu;</li> <li>▪ Temps perdu/temps repris;</li> <li>▪ Proximité physique;</li> <li>▪ Communication aux parents;</li> <li>▪ Fiche de réflexion;</li> <li>▪ Geste de réparation;</li> <li>▪ Autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rappel de la règle;</li> <li>▪ Rencontre avec l'élève;</li> <li>▪ Pratique du comportement attendu;</li> <li>▪ Réflexion écrite ou illustrée;</li> <li>▪ Accompagnement de l'élève dans le geste de réparation;</li> <li>▪ Communication aux parents;</li> <li>▪ Rencontre avec les parents;</li> <li>▪ Mise en place d'une feuille de route;</li> <li>▪ Rencontre avec la direction;</li> <li>▪ Référence à des ressources professionnelles de l'école;</li> <li>▪ Mise en place d'un plan d'intervention;</li> <li>▪ Références à des ressources externes;</li> <li>▪ Comité d'expertise;</li> <li>▪ Autres.</li> </ul>

## MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET PROCESSUS DISCIPLINAIRE

---

À l'école Sainte-Famille, nous distinguons deux types de manquements : mineurs ou majeurs. Chacun de ces types correspond une procédure d'intervention éducative, graduée et responsabilisante.

La distinction entre les deux types fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

### Manquements mineurs

Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou des autres activités de l'école. Ce type de manquement nécessite la mise en place d'une intervention éducative graduée par l'intervenant témoin de l'événement.

***Une série de manquements mineurs n'équivaut pas à un manquement majeur.***

### Exemples de comportements

- Non-respect des demandes de l'adulte (contester l'adulte, défier l'autorité, perte de temps, courir dans les déplacements, etc.);
- Non-respect des autres (bousculer, pousser, pincer, ridiculiser, jambette, possession d'objets dangereux, lancer des roches, balles de neige ou autres objets, crier, etc.);
- Langage vulgaire (sacrer, paroles blessantes, etc.);
- Non-respect envers le matériel et l'environnement (cracher, briser du matériel, etc.);
- Autres.

### Gestion des manquements mineurs

- Pour tout manquement mineur, un billet jaune est remis à l'élève.
- Tous les billets de manquements sont consignés dans un guide scolaire.
- Avant de décerner un billet de manquement mineur, des interventions éducatives auront été faites avec l'élève.

## Manquements mineurs

Niveaux	Démarches
<b><u>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> manquements</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adulte de l'école décerne un billet de manquement à l'élève afin d'informer les parents.</li> <li>• L'adulte de l'école rencontre l'élève afin de préciser le comportement attendu et recherche des solutions avec l'élève (verbalement).</li> <li>• L'élève fait un geste réparateur.</li> <li>• L'élève fait signer son billet de manquement et le rapporte le lendemain.</li> </ul>
<b><u>3<sup>e</sup> manquement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adulte de l'école décerne un billet de manquement à l'élève afin d'informer les parents.</li> <li>• À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera déposée dans le guide scolaire.</li> <li>• L'élève fait un geste réparateur.</li> <li>• Le titulaire communique avec les parents pour les aviser de la situation.</li> <li>• L'élève fait signer son billet de manquement et sa fiche de réflexion par son parent et les rapporte le lendemain.</li> <li>• La direction rencontre l'enfant pour discuter de la situation.</li> </ul>
<b><u>4<sup>e</sup> manquement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adulte de l'école décerne un billet de manquement à l'élève afin d'informer les parents.</li> <li>• À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera déposée dans le guide scolaire.</li> <li>• L'élève fait un geste réparateur.</li> <li>• La direction communique avec les parents pour les aviser de la situation.</li> <li>• L'élève fait signer son billet de manquement et sa fiche de réflexion par son parent et les rapporte le lendemain.</li> <li>• Une rencontre est prévue avec les différents intervenants (élève, titulaire, parents, direction) afin de mettre un plan d'action en place. Il s'agit de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ préciser le comportement attendu chez l'élève;</li> <li>○ discuter des moyens à prendre pour adopter le comportement attendu;</li> <li>○ proposer un contrat d'engagement à l'élève;</li> <li>○ s'entendre avec les parents sur le suivi à apporter à leur enfant afin que celui-ci puisse vivre des succès dans la démarche.</li> </ul> </li> </ul>
<b><u>5<sup>e</sup> manquement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adulte de l'école décerne un billet de manquement à l'élève afin d'informer les parents.</li> <li>• À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera déposée dans le guide scolaire.</li> <li>• L'élève fait un geste réparateur.</li> <li>• La direction communique avec les parents pour les informer de la situation.</li> <li>• L'élève fait signer son billet de manquement et sa fiche de réflexion par son parent et les rapporte le lendemain.</li> <li>• Une rencontre entre les différents intervenants (élève, titulaire, parents et direction) est prévue afin de mettre en place un plan d'intervention.</li> </ul>

## Manquements majeurs

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire.

Ce type de manquement pouvant porter atteinte à la sécurité et à l'intégrité des personnes nécessite une intervention immédiate par la direction, les services complémentaires et les parents.

### Exemples de comportements

- Refus d'obéir à une personne en autorité;
- Impolitesse majeure qui se veut une attaque à l'endroit d'une personne;
- Violence physique (agression, bataille, menaces, bagarre);
- Intimidation;
- Autres.

### Gestion des manquements majeurs

- Pour tout manquement majeur, un billet rouge sera remis à l'élève.

## Manquements majeurs

Niveaux	Démarches
<b>1<sup>er</sup> manquement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'élève est immédiatement retiré de son groupe.</li><li>• L'adulte de l'école avise la direction de la situation.</li><li>• La direction rencontre l'élève pour recueillir l'information. En l'absence de la direction, la responsable de l'école prend en charge l'élève jusqu'à son retour.</li><li>• Le parent est informé par téléphone (par la direction ou la responsable) du comportement de l'élève.</li><li>• L'adulte de l'école remet un billet de manquement majeur à l'élève.</li><li>• À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera remis dans le guide scolaire.</li><li>• L'élève fait signer son billet de manquement et sa fiche de réflexion par son parent et les retourne dès le lendemain, à la direction.</li><li>• L'élève est accompagné dans son geste de réparation et pourra réintégrer son groupe.</li></ul>

Niveaux	Démarches
<b><u>2<sup>e</sup> manquement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève est immédiatement retiré de son groupe et suspendu à l'école.</li> <li>• L'adulte de l'école avise la direction de la situation. En l'absence de la direction, la responsable de l'école prend en charge l'élève jusqu'à son retour.</li> <li>• Le parent est informé par téléphone (par la direction ou la responsable de l'école) du comportement de l'élève en présence de l'adulte témoin.</li> <li>• L'adulte de l'école remet un billet de manquement majeur à l'élève.</li> <li>• En considérant le geste posé, la direction d'école, en concertation avec les intervenants concernés, fixe les modalités de la suspension : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lieu de la suspension;</li> <li>○ Durée de la suspension;</li> <li>○ Le travail à effectuer durant la suspension.</li> </ul> </li> <li>• La direction d'école rencontre les parents et l'élève pour discuter des modalités de réintégration à l'école. Une réintégration progressive est possible.</li> <li>• L'élève fait signer son billet de manquement et le retourne à la direction lors de sa réintégration.</li> <li>• L'élève est accompagné dans son geste de réparation et pourra réintégrer son groupe.</li> </ul>
<b><u>3<sup>e</sup> manquement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève est immédiatement retiré de son groupe et suspendu à la maison.</li> <li>• L'adulte de l'école avise la direction de la situation. En l'absence de la direction, la responsable de l'école prend en charge l'élève jusqu'au départ de l'élève.</li> <li>• Le parent est informé par téléphone (par la direction ou la responsable de l'école) du comportement de l'élève en présence d'un intervenant.</li> <li>• L'adulte de l'école remet un billet de manquement majeur à l'élève.</li> <li>• En considérant le geste posé, la direction d'école, en concertation avec les intervenants concernés, fixe les modalités de la suspension : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lieu de la suspension;</li> <li>○ Durée de la suspension;</li> <li>○ Le travail à effectuer durant la suspension.</li> </ul> </li> <li>• La direction d'école rencontre les parents et l'élève pour discuter des modalités de réintégration à l'école. Une réintégration progressive est possible.</li> <li>• L'élève fait signer son billet de manquement et le retourne à la direction lors de sa réintégration.</li> <li>• L'élève est accompagné dans son geste de réparation.</li> <li>• Un comité d'expertise est mis en place.</li> </ul>

## **CODE VESTIMENTAIRE :**

L'école est un milieu d'éducation. Ainsi, autant les élèves que le personnel doivent adopter une tenue vestimentaire soignée et appropriée pour fréquenter l'école. Advenant le non-respect du code, votre enfant sera invité à se changer en utilisant des vêtements fournis par l'école.

Les casquettes ou couvre-chefs de tout genre sont interdits à l'intérieur de l'école. Les sandales de plage sont interdites à l'extérieur. Les camisoles à bretelles « spaghetti » ne sont pas permises non plus. Les vêtements présentant des images ou des messages à caractère violent sont aussi interdits, exemple : tête de mort.

Afin de conserver le bon état de l'école, les élèves doivent avoir des chaussures de rechange pour circuler à l'intérieur de l'école (les espadrilles d'éducation physique peuvent aussi être la paire de chaussures d'intérieur).

Pour le cours d'éducation physique, tous les élèves doivent obligatoirement porter des espadrilles, des pantalons mi-cuisse et un chandail à manches courtes (t-shirt). Les élèves doivent aussi avoir un sac pour déposer leurs vêtements d'éducation physique au vestiaire. Les élèves qui n'ont pas les vêtements exigés ne pourront pas participer aux activités prévues dans le cadre du cours d'éducation physique.

